

**Mairie
De
ST-JEAN-EN-
ROYANS
(Drôme)**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de
conseillers :
En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le deux mars, dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de ST-JEAN-EN-ROYANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian MORIN Maire,**

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 février 2026

Etaient présents :

Mmes BEGUIN Fabienne, DUCRET Maïté, GUENICHE Lucie, GUIRIMAND Marie, LECOMTE Christine, SECCHI Virginie, VALLET Mauricette, VIGNON Isabelle
Messieurs AROD François, DUC MAUGE Michel, FERLIN Damien, GAILLARD Joël, GENIN Frédéric, GERBOUD Franck, JOUFFRAY Stéphane, LAFOREST Jean Daniel, MORIN Christian, SARTORE Dominique, SOARES Armindo.

Etaient absents excusés :

D'AGATA Rachel, pouvoir à GERBOUD Franck
DAUTY Jean Christophe, pouvoir à GUIRIMAND Marie
GIRBES Odile, pouvoir à DUCRET Maïté

Etait absent :

GONTIER Hervé

Madame Mauricette VALLET a été élue secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M49 ;

Vu la délibération 2025-37 du 7 avril 2025 relative au vote du budget assainissement 2025, les délibérations 2025-74 du 3 novembre 2025 et 2025-97 du 8 décembre 2025 relatives aux décisions budgétaires n°1 et 2,

Considérant le compte financier unique 2025 précédemment approuvé ;

Après approbation du compte financier unique dont le résultat est le suivant :

BUDGET ASSAINISSEMENT	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement de l'exercice 2024	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Investissement	100 473,78		30 217,38	130 691,16
Fonctionnement	334 396,22	0,00	-5 007,39	329 388,83
TOTAL	434 870,00	0,00	25 209,99	460 079,99

N°7
OBJET :
**Affectation du
résultat 2025 du
budget
Assainissement**

**Délibération
transmise en
Préfecture le 6
mars 2026**

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT proposé		
INVESTISSEMENT	10 - Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00
	001 - Résultat reporté d'investissement	130 691,16
FONCTIONNEMENT	002 - Excédent de fonctionnement reporté	329 388,83

Le Conseil Municipal décide,
Après délibération,
A l'unanimité,

- **D'APPROUVER** l'affectation des résultats du budget Assainissement de l'exercice 2025 pour l'exercice 2026, comme mentionnés ci-dessus.

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Christian MORIN

